



Ayants droit- droit artiste

Par alexmuse

Bonjour

Je possède un enregistrement "pirate" d'un artiste avec ses musiciens . Ils sont tous décédés aujourd'hui. Je souhaite produire cet enregistrement.

Je souhaite demander l'autorisation de produire cet enregistrement aux ayants droits et bien entendu produire ce cd en respectant les demandes Sacem et autres. Est ce suffisant pour me lancer dans l'aventure ? en vous remerciant par avance. Cordialement

Par Isadore

Bonjour,

Si les détenteurs des droits sont d'accord pour vous autoriser à diffuser cet enregistrement, oui, c'est suffisant pour être en règle. Il faudra juste respecter le contrat.

La SACEM n'aura pas forcément de rôle à jouer.

Par alexmuse

Merci pour ces éléments. Cordialement